

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 7 JUIN 2005

L'An Deux Mille Cinq, le 7 Juin

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du Mardi 7 Juin 2005, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président.

Secrétaire : Monsieur Frédéric ESQUEVIN

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Michel MALATERRE-FOURÈS, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIERES, Geneviève PARMENTIER, Olivier BRAULT, Jean SICARD, Louis BARRET, Pierre COSTES, Michel FRANQUES, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Serge NEAU, Robert RAYNAL, William NION, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Guy BORIES, Jean-Louis MATHIEU, Michel TRÉBOSC, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Frédéric ESQUEVIN, André BAUP, Christian MALGOUYRES, Henri JALBAUD-PUECH, Christiane SÉGURA, Doris HUCHEDÉ, Éliane CARLES, Claude RAMON, Jean-Claude RAFFANEL, Georges LACOMBE, Gérard FABRE, Jacques HUC, Patrice MANGIONE, Anne-Marie ROSÉ.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Pierre-Yves LAMBOLEZ (Pouvoir à Madame Christine DEVOISINS) Laure SUDRE, Christian BONZI (Pouvoir à Monsieur Frédéric ESQUEVIN), Monsieur Dominique BILLET (Pouvoir à Monsieur Michel FRANQUES), Viviane COMBES (Pouvoir à Madame Éliane CARLES), Claude JULIEN (Pouvoir à Monsieur Claude RAMON), Thierry ASTOULS (Pouvoir à Monsieur Félix TORRÈS), Max AMIEL (Pouvoir à Monsieur Gérard FABRE), Jean-Claude De LAPANOUSE, Jean-Pierre BOUCLY (Pouvoir à Madame Anne-Marie ROSÉ)

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Barbara DESVALS-BARBÉY, Josette BÈS, Valérie ROMAIN, Gisèle DEDIEU, Nicole ENGEL, Josette BOUIN, Laurence PUJOL, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Jean CAYRE, Bérengère MAUZY, Josian VAYRE, Bruno CRUSEL, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Jean-Philippe ROQUES, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Elisabeth LARAUD, Pierre GUIRAUD, Nicole CABASSOT, Francis CANOVAS, Gérard SOULOMIAC.

Présents : 30

Votants : 38

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

N° 4 - 51 / 2005 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉALISATION D'UNE VOIE DE LIAISON ENTRE LA RN 88 ET LA VC 1 SUR LA COMMUNE DU SÉQUESTRE

Pilote : Voirie - Travaux d'intérêt communautaire

Autres services concernés : Direction Générale des Services
Service Finances Budget

PUBLIE LE

15 JUIN 2005

Monsieur Robert RAYNAL rapporteur,

Par délibération en date du 17 février 2004 a été approuvé, le projet de création d'une voie entre le rond point du Séquestre et l'Avenue Saint Exupéry, dans le prolongement de la rue de Cap Long.

Afin de réaliser cette opération, une consultation dans le cadre d'un appel d'offres ouvert a été lancée.

L'avis d'appel public à concurrence a été envoyé le 19 Avril 2005 au BOAMP, et la date limite de réception des offres était fixée au 19 Mai 2005.

5 plis ont été reçus dans les délais.

La Commission d'appel d'offres lors de sa séance du 26 Mai 2005 a admis les candidatures, et a missionné le maître d'œuvre pour analyser les offres des candidats.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le Jeudi 2 Juin 2005, ont pris connaissance du rapport d'analyse des offres et ont attribué le marché de travaux pour la réalisation de voie de liaison de la RN 88 à la VC 1 sur la Commune du Séquestre à la

**SOCIÉTÉ MALET - Côte de Ranteil - 81000 ALBI
pour un montant de 346 997,90 euros HT soit 415 009,49 euros TTC.**

Je vous demande :

- D'approuver l'attribution du marché de travaux pour la réalisation de la voie de liaison de la RN 88 à la VC 1 sur la Commune du Séquestre à l'entreprise sus mentionnée,

- D'autoriser Monsieur le Président à signer et à remplir toutes les formalités inhérentes à la passation de ce marché,

- De préciser que l'engagement des travaux s'effectuera dès lors que les formalités relatives aux autorisations d'entreprendre les travaux sur les parcelles concernées par l'emprise du projet, sollicitées auprès de l'Etat, des Communes d'Albi et du Séquestre auront été remplies,

- De préciser que les crédits nécessaires aux travaux de réalisation de cette voie de liaison figurent au budget général de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du 17 Février 2004 du Conseil de Communauté approuvant le projet de création d'une voie entre le rond point du Séquestre et l'Avenue Saint Exupéry dans le prolongement de la rue Cap Long.

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 28 Mai 2005, réunie pour l'ouverture des plis,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 2 Juin 2005, réunie pour l'attribution du marché,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

⇒ **Approuve** l'attribution du marché de travaux pour la réalisation de la voie de liaison entre la RN 88 et la VC 1 sur la Commune du Séquestre à la

SOCIÉTÉ MALET - Côte de Ranteil - 81000 ALBI
pour un montant de 346 997,90 Euros HT soit 415 009,49 Euros TTC.

⇒ **Autorise** Monsieur le Président à signer et à remplir toutes les formalités inhérentes à la passation de ce marché.

⇒ **Précise** que l'engagement de travaux s'effectuera dès lors que les formalités relatives aux autorisations d'entreprendre les travaux sur les parcelles concernées par l'emprise du projet sollicités auprès de l'Etat et des Communes d'Albi et du Séquestre auront été remplies.

⇒ **Précise** que les crédits nécessaires aux travaux pour cette création de voie figurent au budget général de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS

